



**Fiche Inscription association**  
**In Hubertus *Votre Corps, C'est Vous !***  
**Saison 2018-2019**

**Membre**

NOM et Prénom de l'adhérent : .....

NOM et Prénom du représentant légal pour les mineurs : .....

**Coordonnées**

Adresse complète : .....

Tel domicile : ..... Tel portable : .....

Email (lisible) : .....

Date de naissance : .....

**Cours choisi** (entourez votre choix)

	CSC Port Boyer	Maison des Asso. Port-Boyer	Saint-Donatien ADAPEI	CSC Pilotière	MQ Doulon
PILATES	Mercredi 20h Initié	Jeudi 10h30 Deb/Init	Jeudi 19h30 Débutant		Samedi 9h30 Débutant
			Jeudi 20h30 Initié		Samedi 10h30 Initié
Stetch'PILATES Assouplissement	Mercredi 21h			Vendredi 9h15	Samedi 11h30
Cotisation	230 euros/an	230 euros/an	390 euros/an 150 euros/trim	230 euros/an	230 euros/an

Tarif rentrée 2 cours Pilates + Stetch'Pilates : 380 euros/an

Mode de règlement							
Chèques à l'ordre d'In Hubertus	Nom	Banque	20/09/18- n°chq/somme	20/10/18- n°chq/somme	20/11/19- n°chq/somme	Total	Total
	Espèces						
CV							

<b>Adhésion à l'association</b> (1 par famille) 15 euros nantais - 25 euros non nantais	<b>Autorisation</b>
Mode paiement	J'autorise In Hubertus à utiliser les photos et vidéos prises dans le cadre des activités de l'association et renonce à une quelconque compensation.
Date	

- Demande d'attestation
- Certificat médical fourni (aptitude à la gymnastique PILATES ou Stetch'PILATES, OBLIGATOIRE avant le 1er cours)
- Document « conditions d'adhésion à l'association In Hubertus » lu et signé

Fait à Nantes, le

Signature obligatoire de l'adhérent(e)



## Conditions générales d'adhésion association **In Hubertus**

- L'adhésion n'est effective qu'après remise de la fiche d'inscription dûment remplie, de la fiche « conditions d'adhésion » signée, du règlement de la cotisation et de l'adhésion, ainsi qu'après la présentation d'un certificat médical datant de moins de 3 mois ;
- La cotisation doit être réglée en totalité en espèce ou par chèque lors de l'adhésion. Le paiement en plusieurs chèques est accepté aux dates d'encaissement proposées par l'association ;
- A partir du 2ème cours, les inscriptions sont considérées comme définitives et ne pourront faire l'objet d'un remboursement ;
- L'association propose une adhésion de 29 ou 30 séances de cours selon le calendrier entre le mercredi 13 septembre 2018 et le samedi 15 juin 2019 en fonction des lieux hors vacances scolaires ; Il y a cours le 1er samedi des vacances scolaires ;
- Chaque abonnement est nominatif et est valable du 13 septembre 2018 au 30 juin 2019 ;
- Les cours et techniques proposés ne peuvent se substituer à un traitement médical. L'adhérent (e) est informé(e) (conformément à l'article L321-4 du code du sport) de l'intérêt de bénéficier de garanties « Individuelle Accident » couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut l'exposer ;
- Les adhérents devront prévoir d'arriver 5 à 10 minutes à l'avance pour que le cours débute à l'heure ;
- L'association n'est pas responsable des effets personnels des adhérents pendant les séances ;
- Pour les cours, pensez à vous munir d'une serviette, d'un tapis et d'un coussin si nécessaire ;
- Les cours de PILATES et Stretch'PILATES se pratiquent pieds nus ou en chaussette (antidérapantes).

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales relatives aux activités et les accepter sans réserve,

A Nantes, le

Signature obligatoire de l'adhérent (e)